TEAM BUILDING AU HANGAR D'ELZÉAR

Construire ensemble. Créer des liens. Repartir avec du concret.

Une expérience d'équipe différente, conviviale et accessible, au cœur d'un véritable atelier d'ébénisterie communautaire.

UNE ACTIVITÉ QUI SORT DU CADRE

Le Hangar d'Elzéar invite les équipes à troquer, le temps de quelques heures, les écrans et les salles de réunion pour le bois, les outils et le plaisir de créer ensemble. Aucune expérience en ébénisterie n'est nécessaire : l'activité est préparée et encadrée afin que chaque personne puisse participer à son rythme, dans un environnement sécuritaire et chaleureux.

EXPÉRIENCE HANGAR — 650 $

De 4 à 8 personnes • Environ 3 heures

- Atelier privé pour votre équipe
- Projet de la collection régulière
- Matériaux et consommables inclus
- Accès aux outils requis pour le projet
- Encadrement par une personne de l'équipe du Hangar et une personne bénévole
- Chaque personne repart avec sa création

EXPÉRIENCE SIGNATURE — 800 $

De 4 à 8 personnes • Environ 3 heures

- Tout ce qui est inclus dans l'Expérience Hangar
- Projet plus élaboré ou matériaux de gamme supérieure
- Personnalisation au graveur laser
- Possibilité d'intégrer le nom ou le logo de l'organisation
- Une expérience distinctive pour souligner une occasion spéciale ou offrir une activité d'équipe mémorable

POURQUOI LE HANGAR?

Créer autrement — Une activité manuelle qui favorise naturellement l'entraide, les échanges et la collaboration.

Accessible à tout le monde — Nul besoin d'être habile de ses mains. Les projets sont choisis et préparés pour offrir une expérience agréable aux débutant·es.

Un petit groupe, pour vrai — Avec un maximum de 8 personnes, l'expérience demeure humaine, participative et bien encadrée.

Une activité qui a du sens — En choisissant le Hangar, votre organisation soutient un projet communautaire du Centre d'action bénévole de Nicolet.

VOTRE ÉQUIPE. VOTRE CRÉATION.

Une activité pensée pour profiter du processus, pas pour courir après le résultat.

COMMENT ÇA SE PASSE?

1. Accueil — Découverte du Hangar, du projet et des consignes de sécurité.

2. On se met au travail — Les participant·es réalisent les différentes étapes du projet avec l'accompagnement de notre équipe.

3. On collabore — On s'entraide, on échange des trucs, on découvre des forces différentes et, surtout, on prend plaisir à faire ensemble.

4. On repart avec du concret — À la fin de l'activité, chaque personne repart avec sa réalisation et l'équipe, avec une expérience commune qui sort de l'ordinaire.

DES PROJETS ADAPTÉS AUX DÉBUTANT·ES

Les projets proposés sont sélectionnés en fonction du temps disponible et du niveau d'expérience du groupe. Certaines étapes peuvent être préparées à l'avance afin de laisser davantage de place à l'assemblage, au sablage, à la finition, à la personnalisation et au plaisir de travailler le bois.

EN BREF

Nombre de personnes	Minimum 4 • Maximum 8
Durée	Environ 3 heures
Expérience Hangar	650 $
Expérience Signature	800 $

À PROPOS DU HANGAR D'ELZÉAR

Le Hangar d'Elzéar est un atelier d'ébénisterie communautaire développé par le Centre d'action bénévole de Nicolet. Sa mission principale est de briser l'isolement social des personnes aînées en leur offrant un milieu de vie accueillant où elles peuvent créer des liens, partager leurs connaissances, demeurer actives et s'impliquer dans leur communauté.

Le Hangar est un lieu de rencontre, de transmission des savoir-faire et de participation à des projets collectifs autour du travail du bois. Les revenus générés par les activités corporatives contribuent directement au fonctionnement et au développement du projet et permettent ainsi de soutenir sa mission auprès des personnes aînées.

INFORMATION ET RÉSERVATION

Hangar d'Elzéar
Centre d'action bénévole de Nicolet
259, rue Notre-Dame, Nicolet
819 293-4841, poste 6
developpement@cabnicolet.com
cabnicolet.com

Informations pour le développement et la gestion du projet

Ces éléments constituent les balises internes pour le développement et la tenue des activités de Team Building au Hangar d'Elzéar. Ils pourront être ajustés à la suite des premières activités et de l'évaluation du projet.

Disponibilités et réservations

- Un maximum de **deux plages horaires de trois heures par mois** est offert pour les activités de Team Building.
- Les activités doivent être réservées suffisamment à l'avance afin de permettre la préparation du projet, la mobilisation d'une personne bénévole et l'avis aux personnes fréquentant habituellement le Hangar.
- Le groupe doit compter un **minimum de 4 personnes et un maximum de 8 personnes**.
- La date n'est considérée comme confirmée qu'une fois le contrat signé et les modalités de paiement convenues.
- Les activités de Team Building ne doivent pas nuire aux activités régulières ni à la mission première du Hangar.

Présence et encadrement

- Une personne employée du Hangar, normalement la personne responsable de la coordination, doit être présente pendant toute la durée de l'activité.
- Une **personne bénévole supplémentaire** doit être présente afin de soutenir l'animation, l'utilisation sécuritaire des équipements et l'accompagnement des participant·es.
- La disponibilité de la personne bénévole doit être confirmée avant d'accepter définitivement la date.
- Le temps de préparation, d'installation, d'animation et de rangement doit être comptabilisé afin de pouvoir évaluer le coût réel de chaque activité.

Choix des projets

- Les projets proposés doivent être **réalisables par des personnes débutantes dans un délai maximal d'environ trois heures**.
- Certaines étapes peuvent être réalisées ou préparées à l'avance par l'équipe du Hangar afin que l'expérience demeure agréable et accessible.
- Une banque de projets approuvés doit progressivement être développée, avec pour chacun : le coût des matériaux, le temps de préparation, le niveau de difficulté, les outils nécessaires et le temps moyen de réalisation.
- Les projets nécessitant des matériaux particulièrement coûteux ou une préparation importante doivent être réservés à la formule **Signature à 800 $** ou faire l'objet d'un supplément préalablement accepté par l'entreprise.
- Les participant·es peuvent repartir avec leur projet personnel, choisir de le remettre au Hangar ou autoriser le Hangar à le vendre au profit de l'ébénisterie.

- Aucun projet sur mesure ne doit être promis à une entreprise avant d'avoir validé sa faisabilité, son coût et le temps nécessaire à sa réalisation.

Sécurité

- Une présentation des **règles de sécurité est obligatoire au début de chaque activité**.
- L'équipe du Hangar détermine quels outils et équipements peuvent être utilisés par les participant·es.
- L'utilisation de certains équipements peut être réservée exclusivement à la personne employée ou à une personne bénévole expérimentée.
- Le port des équipements de protection requis est obligatoire.
- Une personne qui refuse de respecter les consignes de sécurité peut se voir retirer l'accès à un outil ou à une activité.
- Les règles concernant la consommation d'alcool ou de substances avant et pendant l'activité doivent être clairement établies. **Aucune personne dont les facultés semblent affaiblies ne peut utiliser les outils ou équipements de l'atelier.**

Accueil

- Le **café et une collation simple** sont fournis par le Hangar.
- Les allergies et restrictions alimentaires doivent être demandées à l'entreprise avant l'activité.
- L'entreprise doit transmettre le nombre final de participant·es avant l'activité.
- Une personne responsable du groupe doit être identifiée comme personne-contact.

Fermeture du Hangar

- L'atelier est réservé exclusivement au groupe pendant l'activité de Team Building.
- Les activités régulières du Hangar sont suspendues pendant cette période.
- Les bénévoles et participant·es habituels du Hangar doivent être informé·es de la fermeture le plus rapidement possible.
- Dans la mesure du possible, les plages de Team Building doivent être planifiées de manière à limiter les impacts sur les activités régulières.

Assurances et responsabilités

- Le CABN possède une assurance responsabilité civile. La couverture applicable spécifiquement aux activités corporatives et à l'utilisation des équipements du Hangar doit être validée auprès de l'assureur avant le lancement officiel de l'offre.
- Il est recommandé de demander à l'entreprise de confirmer qu'elle possède également une assurance responsabilité civile applicable à ses employé·es lors d'activités externes.
- Les participant·es doivent respecter en tout temps les consignes de sécurité et les directives de l'équipe du Hangar.

Tarification et paiement

- **Expérience Hangar : 650 $** pour un groupe de 4 à 8 personnes.

- **Expérience Signature : 800 $** pour un groupe de 4 à 8 personnes.
- Les tarifs sont établis **par groupe et non par personne**. Le tarif demeure donc le même lorsque le groupe compte moins de 8 personnes.
- Les modalités de dépôt, de paiement final, d'annulation et de report doivent être déterminées avant le lancement de l'offre et inscrites au contrat.
- Tout coût supplémentaire ou projet particulier doit être approuvé par l'entreprise avant l'activité.
- **Aucun reçu officiel de don ne sera émis** relativement au paiement d'une activité de Team Building, puisqu'il s'agit de l'achat d'un service.

Contrat et autorisations

- Un contrat doit être signé avant la tenue de chaque activité.
- Le contrat doit notamment préciser : la date et l'heure, le nombre de participant·es, le forfait choisi, le projet sélectionné, le tarif, les modalités de paiement, les conditions d'annulation ou de report, les responsabilités des parties et les principales règles de sécurité.
- Une autorisation concernant la prise et l'utilisation de photos ou de vidéos à des fins de communication doit être prévue.
- **Le consentement à l'utilisation de l'image devrait toutefois être individuel et facultatif.** Une personne peut participer à l'activité même si elle ne souhaite pas apparaître dans les publications du CABN ou du Hangar.

Réservation, dépôt et politique d'annulation

- Un dépôt de 30 % du montant total est exigé au moment de la réservation afin de confirmer la plage horaire.
- La réservation est considérée comme officielle uniquement lorsque le contrat est signé et que le dépôt a été reçu.
- Le solde de 70 % doit être acquitté au plus tard le jour de l'activité.
- Une activité peut être annulée ou reportée sans pénalité jusqu'à 7 jours avant la date prévue. En cas d'annulation, le dépôt est alors remboursé.
- Pour toute annulation effectuée moins de 7 jours avant l'activité, le dépôt de 30 % est non remboursable afin de couvrir une partie des frais de préparation, des matériaux, de la réservation exclusive de l'atelier et de la mobilisation des ressources.
- Un report demandé moins de 7 jours avant l'activité peut être autorisé exceptionnellement, selon les disponibilités du Hangar.
- Si le Hangar d'Elzéar doit annuler l'activité, l'entreprise peut choisir entre le report de l'activité à une nouvelle date ou le remboursement complet des sommes versées.
- Une diminution du nombre de participant·es ne modifie pas le tarif du forfait. Le minimum demeure de 4 personnes et le maximum de 8 personnes.

Après chaque activité

- La personne responsable consigne le nombre de participant·es, les heures salariées, les heures bénévoles, le coût approximatif des matériaux et les revenus générés.
- Les commentaires du groupe sont recueillis afin d'améliorer l'offre.

- Les difficultés rencontrées, incidents ou ajustements nécessaires sont consignés.
- Après les premières activités, une évaluation permet de déterminer si les tarifs de **650 $ et 800 $** couvrent adéquatement les coûts et génèrent une contribution suffisante à la mission du Hangar.
- Les entreprises satisfaites peuvent être invitées à laisser un témoignage ou à autoriser le CABN à utiliser leur nom ou leur logo dans la promotion de l'offre.